

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1141-20**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 juillet 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1141-20 concernant les chiens et  
abrogeant les Règlements 528-90, 580-92 et 629-95**

Le Règlement 1141-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2020

Céline LeBlanc  
Greffière